



Comment Soutenir nos actions

Aujourd'hui, GALATHEA propose aux entreprises et particuliers de devenir MECENES et d'associer leur image à celle du Festival.

Mécénat particulier

- Possibilité de défiscalisation : Vous bénéficiez donc d'une réduction d'impôts de 66 % sur la somme accordée.
- Vous serez invités avec vos proches collaborateurs au Festival et à des soirées, et d'autres événements organisés tout au long de l'année
- Faire des rencontres privilégiées
- Nous sommes également ouverts à vos propositions si vous avez des désirs particuliers.

Mécénat entreprise

Une visibilité pendant l'évènement : Présentation de votre logo sur le programme, l'affiche du festival, le dossier de presse, et sur notre site, etc...

- Une visibilité médiatique : Presse, radio, TV, réseaux sociaux,
- Possibilité de défiscalisation : Vous bénéficiez donc d'une réduction d'impôts de 60 % sur la somme accordée.
- Faire des rencontres privilégiées : Vous serez invités avec vos proches collaborateurs au Festival, à des soirées, et autres événements organisés tout au long de l'année,
- Remettre un prix en votre nom,
- Nous sommes également ouverts à vos propositions si vous avez des désirs particuliers.

Mécénat ≠ Sponsoring

Mécénat = Don

- Intérêt général,
- non assujetti à la TVA,
- réduction d'impôt de 60% du don plafonnée à 0,5% du CA HT,
- contrepartie <25 % du don (disproportion obligatoire).

Sponsoring = Publicité

- Pas de restriction de domaine
- assujetti à la TVA,
- charge déductible pour déterminer le bénéfice imposable,
- contrepartie proportionnelle avec l'apport.

« Le mécénat est un soutien matériel apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général ».

CONTACTEZ-NOUS

information.festival@gmail.com

<https://festival-galathea.com>